

# Manager de projet culturel

RNCP6582 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 7                   |
| Code(s) NSF             | 310m                       |
| Code(s) ROME            | L1303, L1302, E1105        |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'échéance         | 07/02/2014                 |

## Certificateur(s)

Groupe EAC - Centre d'études supérieures en économie, art et communication

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le manager de projet culturel conçoit, organise, met en œuvre des projets culturels qui ont pour vocation de valoriser et de promouvoir une œuvre, une institution ou une région. Il peut exercer au sein de structures privés, associatives ou relevant d'institutions publiques.

Afin d'assurer ses différentes missions, le manager de projet culturel intervient sur trois grands secteurs d'activités :

- Il contribue au développement économique et culturel des territoires et/ou des acteurs économiques ainsi qu'à la valorisation des patrimoines,
- Il soutient la création, la production et le développement de projets culturels ou artistiques,
- Il gère une structure, un projet et en assure les dimensions administratives, sociales, juridiques, financières et managériales.

Ses principales fonctions sont les suivantes :

1. Réalisation du diagnostic d'un territoire et/ou d'un patrimoine artistique, culturel ou environnemental, et/ou des acteurs économiques
2. Choix d'un type de projet à conduire
3. Conception de la programmation
4. Mise en œuvre de la programmation
5. Optimisation des moyens favorisant la rencontre public/culture
6. Contribution au développement de la carrière d'un artiste
7. Création de partenariat de projets
8. Veille sur les évolutions culturelles et repérage de nouveaux artistes
9. Gestion administrative, juridique et financière d'une structure et/ ou d'un projet
10. Management d'équipe et gestion sociale
11. Marketing opérationnel
12. Définition des produits dérivés : action de merchandising

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées :

Dans le cadre du développement d'un territoire, diagnostiquer les potentialités et les limites d'une zone géographique donnée et de son patrimoine artistique, culturel ou environnemental, en prenant en compte ses ressources matérielles, physiques, historiques, sa population, et son implantation dans un contexte géographique élargi.

À partir du diagnostic effectué, sélectionner un projet à mettre en œuvre, afin de contribuer au développement culturel

et économique de la zone

Organiser le projet depuis sa phase de conception jusqu'à l'étape de sa programmation en contribuant à la mise en œuvre d'actions cohérentes au regard de leur inscription dans le cadre territorial, économique et social, et innovantes au regard des évolutions culturelles ou artistiques

Mettre en œuvre le projet culturel : festival, opération de valorisation environnementale, évènementiel artistique, culturel, documentaires ..., en veillant à son inscription dans sa dimension territoriale et/ou économique et/ou sociale, et en respectant une approche qualité

Organiser la rencontre entre une manifestation culturelle et le public en contribuant à faire adhérer ce dernier au projet, à le fidéliser et à le satisfaire dans une démarche qualitative.

Contribuer à l'émergence de nouveaux talents, fidéliser les artistes et les auteurs, contribuer au développement de leur carrière, à la diffusion de leurs œuvres, à la protection et à la défense de leurs créations, de leurs droits et de leurs intérêts

Construire, s'impliquer et faire vivre un réseau de partenaires qui vont contribuer à soutenir le projet, son développement, sa dimension structurante et sa légitimité.

Assurer une fonction de veille stratégique qui permet de repérer les évolutions culturelles et les tendances qui se font jour au niveau mondial en même temps qu'elle permet d'identifier le positionnement des talents dans leur cycle de vie au regard des évolutions de la création, des modes de pensées et des modes de vie.

En prenant en compte la réalité économique, gérer administrativement, juridiquement et financièrement le projet afin de sécuriser ses différentes étapes

À partir de règles et d'objectifs préalablement définis, manager la contribution des différents acteurs internes et externes qui collaborent à la création et au développement du projet, en respectant les intérêts individuels et collectifs, en fédérant les personnes et en favorisant leur implication.

Concevoir la stratégie marketing du projet et piloter la mise en œuvre des actions de marketing opérationnel, de communication et de développement

Définir/collaborer à la définition d'une ligne de produits dérivés qui soit adaptée au type de projet et qui corresponde aux goûts des consommateurs

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteur des entreprises culturelles et artistiques : • Arts de la scène et de la rue

- Spectacle vivant
- Festival
- Musique enregistrée
- Patrimoine
- Tourisme

Secteurs des entreprises ayant un service culturel

Collectivités territoriales

Fondations d'entreprises

Centres d'art

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles

Les titulaires du titre peuvent travailler comme :

- Responsable de projet culturel
- Responsable évènementiel
- Responsable de production
- Responsable de galerie
- Directeur des affaires culturelles
- Administrateur de compagnies
- Administrateur de structures culturelles
- Consultant

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très faible (1/5)                                                                                                                            |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi                                                                      |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 605 €                                                                                                                                      |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)                           |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible)<br>U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 29 830                                                                                                                                       |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 11 %                                                                                                                                         |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 30 %                                                                                                                                         |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition<br>U1X80 — Professionnels des spectacles                                                         |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

40% de membres dépendant de l'organisme et 60% de membres extérieurs professionnels du secteur (30% employeurs - 30 % salariés)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

40% de membres dépendant de l'organisme et 60% de membres extérieurs professionnels du secteur (30% employeurs - 30 % salariés).

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 07/02/2014 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP4541

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP22164

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6582/>